

AFFAIRE N°7 - Création d'un poste de puéricultrice.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour assurer l'encadrement de la Crèche Garderie du Chaudron nouvellement mise à la disposition de la Commune de Saint-Denis par la Caisse d'Allocations Familiales, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à créer :

- 1 poste de Puéricultrice, à compter du 1er février 1977.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

C'est une opération d'ordre pour que cette personne ne perde pas sa qualité de fonctionnaire. C'est une réunionnaise. Elle est fonctionnaire dans une administration métropolitaine. Elle sera payée par la Municipalité. Le Comité de gestion des Garderies nous remboursera.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x